



CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à :

UNIVERSITE D'EVRY-VAL D'ESSONNE

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :

Principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité des sexes de tous horizons.

Valoriser des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans les domaines d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (compatibles) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplémentaire).

Faciliter l'expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires.

sement à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

Préparer le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant la date de départ, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permettre aux participants de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Organiser la mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements impliqués, clarifiant les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la mise en œuvre et de l'intégration des étudiants mobiles.

Assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment les compétences linguistiques nécessaires.

Faciliter l'accès des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondées sur des accords de mobilité et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, soit fondées sur des accords de mobilité d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Faciliter l'accès des participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Faciliter l'accès des participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire, et leur offrir un logement approprié.

Pendant la mobilité

Faciliter l'échange d'informations et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux des établissements d'accueil de la mobilité entrante.

Faciliter l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Faciliter l'accès des participants à la mobilité entrante à des services appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Faciliter l'accès des participants à la mobilité entrante à des services appropriés aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

+ Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat de mobilité soient comptabilisées pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

+ Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

+ Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

+ S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement sur la base d'un contrat de mobilité.

- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -

+ Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

+ Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

+ Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

- A des fins de visibilité -

+ Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

+ Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la présente Charte est de nature volontaire et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par l'Union européenne.

MICHEL GUILLARD
Représentant légal

Université d'Evry Val d'Essonne